

La Chambre de traitement de la toxicomanie du tribunal correctionnel de Charleroi

Origine, fonctionnement et résultats

Les origines du projet

- Constat d'échec dans les dossiers correctionnels mettant en cause des délinquants-toxicomanes: poursuite de la toxicomanie => récurrence élevée
 - Trop souvent lorsqu'un suivi probatoire est mis en œuvre:
 - Absence de réponse rapide
 - Réponses compartimentées et successives : Tribunal, Maison de justice, secteur des soins
 - Faible connaissance des interventions des autres acteurs
- La *Drugbehandelingskamer* de Gand (2008) et des Chambres de traitement de la toxicomanie en général comme modèle
- Situation au Québec: généralisation d'une approche conjointe justice-secteur socio-thérapeutique: 90% des suivis thérapeutiques résidentiels se font sur injonction judiciaire

La CTT de Charleroi: fonctionnement

- Objectif: maximiser les chances de sortie de la toxicomanie et, en conséquence, réduire la récidive
- Le cœur du dispositif:
 - une réponse rapide sous la forme d'une prise en charge thérapeutique et sociale, globale et intensive, d'une durée moyenne de 12 mois, coordonnée par une assistante de justice et supervisée mensuellement par le tribunal correctionnel
 - Bénéfices attendus : réussite l'accroche thérapeutique et sortie de la toxicomanie => arrêt de la délinquance et réintégration socio-professionnelle
- Facteurs de réussite:
 - Mise en place d'une concertation et d'une collaboration étroites entre les différents acteurs: secteur des soins, secteur social et justice
 - Développer des connaissances spécialisées dans le chef de chacun des acteurs
 - Construire des chaînes de prise en charge multidisciplinaires et robustes

La CTT de Charleroi: les audiences correctionnelles

- Fonctionnement des audiences
 - L'audience d'intégration: le contrat
 - Engagements pris: absence d'infractions, fin des consommations et tests médicaux, suivi thérapeutique et recherche d'un travail/formation
 - Les audiences de suivi
 - Fréquence: tous les mois puis espacement, soit +/- 8 audiences par justiciable
 - Objet: s'assurer du respect des conditions
 - L'audience de clôture et jugement
 - Sur base du rapport de clôture : retour sur les infractions commises et sur les réquisitions initiales du Parquet. Prise en compte des résultats atteints dans la détermination de la sanction
- Un atout déterminant: la présence active des assistantes de justice à l'audience

La CTT de Charleroi en chiffres (2025)

- Près de 60 audiences tenues
 - Actuellement 1 audience par mois et 2^{ème} audience mensuelle en projet
- 109 dossiers renvoyés devant la CTT (chiffres mars 2024):
 - 33 dossiers n'ayant pas débouché sur une intégration à la CTT
 - 10 enquêtes sociales en cours
 - 66 suivis entrepris:
 - 16 suivis en cours
 - 10 suivis interrompus avec jugement de condamnation
 - 40 suivis complétés favorablement avec jugement rendu
- Premiers retours en terme de récidive:
 - sur 17 dossiers clôturés positivement, seuls deux prévenus se sont à nouveau faits connaître, sans qu'il y ait de nouvelles poursuites
 - Généraliser l'évaluation

Conclusion

- Une vision pragmatique basée sur une refonte des *process* et sur une approche multidisciplinaire coordonnée
- Une approche qui amène des résultats évaluables et comparables
- Un outil solide qui permet de faire bouger les lignes afin de sortir durablement les prévenus de la délinquance
- Une approche porteuse d'espoir